

LOISIRS ACCUEIL LOIRET
ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901
SIEGE SOCIAL : 8 rue d'Escures – 45000 ORLEANS

..*.*.*

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LOISIRS ACCUEIL LOIRET, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.



Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe des faits majeurs de l'exercice dans l'annexe des comptes annuels :

« Suite à une décision de Gestion, la provision retraite a été calculée suivant les règles applicables à la convention collective en appliquant un % de probabilité en fonction des âges des salariés et en tenant compte également des charges patronales.

Soit : Age > à 50 ans	100%
Age entre 40 et 50 ans	50%
Age < à 40 ans	10% »

La provision a varié sur l'exercice de 16 442 euros.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation de règles et méthodes comptables suivies par l'association, nous avons été conduits à examiner le respect du principe de séparation des exercices. Le poste « avances et acomptes » au 31 décembre 2007 comprend les versements effectués par les clients au titre de l'exercice 2008.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.



III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans, le 7 avril 2008

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC



S.AUBAILLY

Associé Mandataire Social

Bilan Actif

	Exercice clos au 31/12/07			N-1
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisations incorporelles				
Logiciel informatique	12 116,52	12 116,52	0,00	703,29
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatique	12 186,75	11 665,47	521,28	1 346,02
Mobilier	9 881,39	5 084,09	4 797,30	3 401,18
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements versés				0,00
TOTAL	34 184,66	28 866,08	5 318,58	5 450,49
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Créances				
Clients et comptes rattachés	23 456,02	2 377,03	21 078,99	38 964,13
Autres créances	3 308,77		3 308,77	2 781,09
Avances et acomptes versés / commandes			0,00	0,00
Divers				
Valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Disponibilités	267 769,37		267 769,37	273 954,98
TOTAL	294 534,16	2 377,03	292 157,13	315 700,20
<u>COMPTES REGULARISATION ACTIF</u>				
Charges constatées d'avance	12 360,64		12 360,64	16 295,46
TOTAL	12 360,64		12 360,64	16 295,46
TOTAL GENERAL	341 079,46	31 243,11	309 836,35	337 446,15



Bilan Passif

	31/12/2007	N-1
	Net	Net
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Réserves de fonctionnement	155 494,96	150 427,67
Résultat de l'exercice (bénéfice)	7 673,56	5 067,29
Subvention d'investissement	4 975,34	4 893,64
TOTAL	168 143,86	160 388,60
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
Provision retraite	13 237,00	29 679,00
TOTAL	13 237,00	29 679,00
<u>DETTES</u>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	20 556,80	10 498,92
Fournisseurs et comptes rattachés	67 003,59	95 766,41
Personnel	10 510,63	11 715,55
Organismes sociaux	16 176,55	18 350,67
Autres dettes fiscales et sociales	10 442,89	1 977,00
Autres dettes	3 765,03	9 070,00
TOTAL	128 455,49	147 378,55
TOTAL GENERAL	309 836,35	337 446,15

A

Compte de Résultat

	Exercice clos au 31/12/07	N-1
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Production vendue (services)	231 870,07	232 960,95
Subvention du Conseil Général	163 043,48	149 473,24
Reprise sur provisions Transfert de charges	33 557,00	62 255,10
Autres produits	122,21	49,38
TOTAL	428 592,76	444 738,67
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Autres achats & charges externes	175 040,16	203 069,91
Impôts, taxes et versements assimilés	4 082,10	3 717,55
Salaires et traitements	169 367,99	147 399,19
Charges sociales	66 570,04	60 228,77
Dotations aux amortissements	2 903,03	2 392,22
Dotations aux provisions	13 669,06	29 679,00
Autres charges	919,84	196,65
TOTAL	432 552,22	446 683,29
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 959,46	-1 944,62
Produits financiers		
Produits sur cession valeurs mobilières	10 481,07	7023,63
Charges financières		
Produits exceptionnels		
Produits sur exercices antérieurs		561,52
Subvention invest.virée au compte de résultat	2 689,42	1735,12
Produits exc sur opération de gestion	384,00	209,03
Charges exceptionnelles		
Charges sur exercices antérieurs	1 212,47	42,50
Charges exc sur opération de gestion /cession	709,00	2474,89
Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00
BENEFICE	7 673,56	5 067,29

al

ANNEXE

EXERCICE 01.01.2007 au 31.12.2007

TOTAL DU BILAN 309 836.35 Euros

RESULTAT : Bénéfice de 7 673.56 Euros

1 FAIT MAJEUR

Suite à une décision de Gestion, la provision retraite a été calculée suivant les règles applicables à la convention collective en appliquant un % de probabilité en fonction des âges des salariés et en tenant compte également des charges patronales.

Soit : Age > à 50 ans 100%
Age entre 40 et 50 ans 50%
Age < à 40 ans 10%

Ce changement de calcul entraîne la reprise de la provision enregistrée en cpte 7815 soit 29 679.00 euros et la dotation nouvellement calculée pour 13 237.00 euros inscrite en compte 6815.

La provision antérieure ayant déjà été soumise à l'impôt sur les sociétés les années précédentes aucun Impôt n'est dû pour 2007.

2/ PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3/ NOTES SUR LE BILAN :

3.1 SUBVENTION EQUIPEMENT

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Subvention équipement	16 963.36	2 771.12	0.00	19 734.48

AMORTISSEMENT SUBVENTION EQUIPEMENT

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
	12 069.72	2 689.42	0.00	14 759.14

La subvention d'investissement attribuée par le Conseil Général est reprise au compte de résultat selon le même plan que l'immobilisation financée.

3.2 PROVISIONS

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Pension	29 679.00	13 237.00	29 679.00	13 237.00

Créances	1 944.97	432.06	0.00	2 377.03
TOTAL	31 623.97	13 669.06	29 679.00	15 614.03

3.3 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (montants bruts)

	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice
Logiciels	12 116.52	0.00	0.00	12 116.52
Matériel de bureau	12 186.75	0.00	0.00	12 186.75
Mobilier	7 110.27	2 771.12		9 881.39
TOTAL	31 413.54	2 771.12	0.00	34 184.66

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

	Début exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Logiciels	11 413.23	703.29		12 116.52
Matériel de bureau	10 840.73	824.74	0.00	11 665.47
Mobilier	3 709.09	1 375.00	0.00	5 084.09
TOTAL	25 963.05	2 903.03	0.00	28 866.08

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévisible de l'immobilisation et conformément à la durée généralement admise

3.4 CREANCES ET DETTES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	Montant Brut	Jusqu'à 1 an	à plus d'un an
Clients	23 456.02	23 456.02	
Autres créances	3 308.77	3 308.77	
TOTAL	26 764.79	26 764.79	

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	Montant brut	Jusqu'à 1 an	à plus d'un an
Acomptes clients	20 556.80	20 556.80	
Fournisseurs	67 003.59	67 003.59	
Personnel congés à payer	10 510.63	10 510.63	
Organismes sociaux	16 176.55	16 176.55	

Dettes fiscales	10 442.89	10 442.89	
Autres dettes	3 765.03	3 765.03	
TOTAL	128 455.49	128 455.49	

3.5 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Néant

3.6 REMUNERATION DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Néant

LOISIRS ACCUEIL LOIRET
ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901
SIEGE SOCIAL : 8 rue d'Escures – 45000 ORLEANS

..*.*.*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions conclues au cours de l'exercice

En application de l'article 25-2 du décret du 1^{er} mars 1985, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1^{er} mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Dirigeant concerné : Membres du conseil d'Administration

Prestations d'hébergement (gîtes, chambres d'hôtes, camping), transport (autocar, bateaux)

Au cours de l'exercice 2007, des prestations d'hébergement et de mise à disposition de moyens de transport détenues par les membres du Conseil d'administration ont été effectuées. Le total des produits sur ces locations s'élève à 24 398,36 euros.

Fait à Orléans, le 7 avril 2008

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
ORCOM SCC



S.AUBAILLY

Associé Mandataire Social